



Devolution successorale après décès

Par **gwendaline**, le **15/06/2014** à **09:38**

Monsieur,

En l'absence d'héritier direct quand est il de la quotité des demi-frères et soeurs , et des frères et soeurs du défunt. A t elle la même proportion (ils ont le même père, mais pas la même mère)

Est il préférable de laisser traiter une assurance vie par le notaire ? et quelles en sont les conséquences?

Merci de répondre à mes questions

Sincèrement

Par **domat**, le **15/06/2014** à **10:20**

bjr,

en l'absence de descendant ou d'ascendant, si le défunt n'a pas pris de dispositions particulières , ce sont ses frères et soeurs qui héritent.

cdt